D.N°2026.03.13*01

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201412-20260317-D_2026_03_13_01-DE

COMMUNE DE MANTALLOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 04/03/2026
Nombre en exercice : 09
Nombre Présents : .07
Nombre de suffrages : 08
Dont Nombre de procuration :01

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Vendredi 13 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le treize du mois de Mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de M. Jean DROUMAGUET, Maire.

Présents : DROUMAGUET Jean ; ANDRE Ismaël ; COURGIBET Pascal ; PAGES Marie-Laure ; KERAMBRUN Anne-Marie ; LAUDREN Jean-Maudez ; BERGEROT Christelle

Absents excusés ayant remis procuration :
Guillaume LE CORRE a donné procuration à Marie-Laure PAGES
Absents : LECHARTIER Gaëlle
Secrétaire de séance : Christelle BERGEROT

La présidence de la séance est prise par M. Ismaël ANDRE, adjoint au Maire

Objet : Compte Financier Unique 2025

M. ANDRE informe le conseil que le Compte Financier Unique (CFU) est instauré à compter du 1er janvier 2025 pour la commune de Mantallot. Ce document remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document est totalement dématérialisé.
Il donne lecture du CFU
VU la concordance des comptes entre le SGC de Lannion et la Commune.

Section de Fonctionnement
Dépenses 285 472,14 €
Recettes 300 744,62€ + Résultat d'exercice reporté de 2024 +100 950,41€
Soit un résultat cumulé de clôture d'exercice de Fonctionnement de + 116 222,89€
Section d'Investissement Dépenses 72 594,38€
Recettes 34 166,66€ + Résultat reporté d'exercice de 2024 + 18 247,51€
Soit un résultat de clôture d'exercice d'Investissement de -20 180,21€

Il propose de valider les résultats du Compte Financier Unique tel qu'il a été présenté. Il soumet le CFU à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 09 voix POUR, 00 Abstention et 00 Contre
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget communal
AUTORISE le maire ou son représentant à signer la délibération approuvant les résultats du CFU 2025.

Le secrétaire de séance,
Christelle BERGEROT

MAIRIE de MANTALLOT Côtes d'Armor

L'adjoint,
Ismaël ANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.